



Le 12ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne s'est tenu le 19 juin 2023 à Créteil, sous la présidence de **Frédéric SOUILLOT**, devant près de 300 délégués et congressistes, à la Maison départementale des Syndicats M. Germa.

Les **syndicats confédérés FORCE OUVRIERE** constituant l'**Union du Val-de-Marne** tiennent à réaffirmer solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, de tous les partis politiques, des groupes philosophiques ou religieux et, d'une façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicat ne saurait être considéré comme corps intermédiaire mais un outil de la lutte des classes pour de meilleures conditions de vie et de travail porté par les revendications définies par ses mandants.

En ce sens, le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906, en particulier en ce 75ème anniversaire de la création de FO. Il considère que l'action syndicale indépendante est plus que jamais à l'ordre du jour.

Le Congrès inscrit ses travaux dans le cadre de la résolution du CCN de Force Ouvrière qui s'est tenu les 29 et 30 mars dernier, ainsi que dans celui des résolutions issues du Congrès Confédéral de juin 2022 à Rouen. Le Congrès rappelle son opposition la plus totale aux réquisitions et à la remise en cause du droit constitutionnel de grève, des libertés publiques et au droit de manifester, et combat toutes les atteintes au droit syndical et à la liberté de se réunir.

Le Congrès, avec sa Confédération, estime que *« si les circonstances le justifient, l'unité d'action avec les autres organisations syndicales sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose tant des revendications précises et communes que des modalités d'action clairement définies. Le Congrès confirme qu'il ne confond pas « l'intersyndicale » avec l'action commune librement décidée. Il rejette toute forme de syndicalisme rassemblé ou « d'intersyndicale permanente » qui ne vise qu'à « encadrer » les travailleurs, à porter atteinte à la démocratie et à faire disparaître le pluralisme syndical (résolution générale du Congrès de Rouen juin 2022).*

Le Congrès, avec sa Confédération, *« condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale »* (CCN des 29 et 30 mars).

Le Congrès dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030, soit une hausse de plus de 40%), pendant que partout les droits sociaux, les services publics et les libertés sont attaqués. Il en exige la restitution pour financer les droits sociaux et les services publics.

Le Congrès se félicite de la décision de la Confédération de ne pas participer au Conseil National de la Refondation, rencontre multilatérale avec patronats et syndicats organisée par l'Elysée dans l'objectif d'associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des contre-réformes.

Le Congrès constate que les prix du gaz, de l'électricité et des produits de première nécessité flambent, mettant une partie de la population, des salariés et agents publics de notre département dans la misère et la précarité. La construction de logements étant insuffisante et, de ce fait, fait monter le coût de la part consacrée au logement par les ménages. Le congrès soutient toute action en faveur du logement, notamment social. Il considère que toutes les mesures doivent être prises pour permettre le recrutement massif et immédiat, dans tous les secteurs de la fonction publique, pour pourvoir à tous les postes aujourd'hui vacants dans le Val-de-Marne. Le congrès revendique la défense des emplois industriels et une réindustrialisation du pays.

## RETRAITES : abrogation de la réforme Macron Borne

Le Congrès réaffirme les revendications adoptées par l'AG des syndicats de l'UD FO 94 du 12 décembre 2022, qui sont inscrites sur la banderole de l'UD-FO 94, qui était présente dans toutes les grèves et manifestations depuis le 19 janvier : *« pas de recul de l'âge légal de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations, maintien de tous les régimes, pas touche aux régimes spéciaux, RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET MACRON-BORNE qui n'est ni amendable, ni négociable ! »*.

Le Congrès salue toutes les mobilisations et luttes qui se sont dressées depuis 5 mois pour exiger le retrait de cette contre-réforme destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Il exige son abrogation.



## SALAIRES

Pour FO, seule l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux est structurellement la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé. A ce titre le congrès revendique « à travail égal salaire égal » entre hommes et femmes et mêmes qualifications. C'est sur le salaire que repose le financement de notre protection sociale que l'on nomme « le salaire différé ». C'est la raison pour laquelle le Congrès invite tous ses syndicats à exiger des augmentations de salaires conséquentes face à l'augmentation des prix.

Le Congrès des syndicats FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne rejette toute individualisation des rémunérations, prime de fonction et de résultat, prime de mérite ou encore « PACTE enseignants » qui réintroduit le travail à la tâche. Le Congrès s'oppose à l'association capital/travail visant à lier les intérêts des employeurs et des salariés dans les entreprises.

## EMPLOI

Avec 115860 demandeurs d'emploi inscrits au 1er trimestre 2023 dans le Val-de-Marne, et au-delà, leur précarisation et paupérisation au travers de l'indemnisation réduite ou dégressive, la défense de l'emploi est au cœur de nos revendications : un vrai travail, un vrai contrat et un vrai salaire dans le cadre des conventions collectives et des statuts.

Le Val-de-Marne a perdu son tissu industriel tel Renault CHOISY, supplanté par le tertiaire banques et assurances, mais conserve deux atouts majeurs : le pôle aéroportuaire d'ORLY et la plateforme de RUNGIS MIN.

Le Congrès réaffirme son opposition à toutes tentatives de régionaliser POLE EMPLOI au travers du projet de loi France TRAVAIL et ce tant au niveau des allocations versées que des formations dispensées aux demandeurs d'emploi.

Le Congrès réaffirme que le RSA est un minima social et non une allocation et refuse que, sous couvert du projet de loi France TRAVAIL, le versement du RSA soit conditionné à une reprise d'activité de 15 à 20 heures par mois. Par ailleurs, FO estime que l'accompagnement de l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail ne doit pas passer par des opérateurs privés de placements, car ce sont des entreprises à but lucratif, et doit rester entre les mains des conseillers du service public de l'emploi. Le congrès réaffirme sa vigilance sur le devenir de l'assurance chômage.

Le congrès réaffirme son soutien aux syndicats et Fédérations du privé pour apporter son aide à tous les salariés pour combattre la précarisation de l'emploi ainsi que les pénibilités non reconnues. Le congrès alerte sur les dangers du télétravail non voulu par les salariés, ainsi que la mise en place de coworking, isolant gravement les salariés des représentants du personnel et des syndicats. Le congrès réaffirme son attachement aux CHSCT, seule barrière efficace contre les dangers de nos métiers.

## Pôle aéroportuaire d'ORLY

Le Pôle aéroportuaire d'Orly constitue un bassin d'emploi essentiel pour le département comme il est un point d'entrée en région Ile-de-France ; à ce titre, il doit demeurer un aéroport international avec tous les investissements à son activité.

Le secteur aérien a été particulièrement touché par la pandémie. Gouvernement et patronat se servant du

COVID et de la baisse du trafic pour multiplier les plans de suppressions d'emplois, de remises en cause des droits et acquis sociaux et des plans de réduction de salaires et de rémunération.

Ainsi, à ADP, en 2020, la direction, avec le gouvernement, a imposé un plan de suppressions de 18% du personnel et des baisses de salaires.

Le Congrès salue les différentes grèves dans lesquelles le syndicat FO a pris toute sa place contre la mise en œuvre de ce plan et le retour aux acquis et aux salaires.

Le Congrès récuse toute tentative de privatisation d'Aéroport de Paris, et exige la renationalisation d'ADP.

Plus généralement, le trafic est revenu au niveau de 2019 sur Orly. Le Congrès exige un plan de recrutement d'urgence dans tous les secteurs indispensables à son exploitation comme dans l'ensemble des compagnies aériennes dont Air France est le fer de lance. Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO de la plateforme qui s'opposent aux remises en cause des acquis des personnels.

### **Préserver notre Protection Sociale collective solidaire et égalitaire**

Au travers des lois de financement de la Sécurité sociale successives (LFSS), l'Etat prend de plus en plus la main sur notre système de protection sociale ; avec les ressources fiscales, la CSG et la suppression de la cotisation maladie, l'étatisation du système est à son comble, loin de la notion du salaire différé, propriété du salarié cotisant, que défend FORCE OUVRIERE. Cette casse systématique de notre système solidaire de la protection sociale, engagée par les ordonnances Juppé de mars 1996 dont FO demande l'abrogation, est aggravée par l'adoption des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) déclinées en Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) dans les caisses locales. Les conseillers et administrateurs FORCE OUVRIERE, s'opposeront aux budgets réducteurs des caisses.

Le Congrès condamne la politique récurrente de pillage de nos salaires par les exonérations de cotisations. Il revendique l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la restitution des centaines de milliards offerts au patronat depuis plus de 30 ans et l'abrogation de l'impôt CSG.

Le Congrès dénonce la mise en place des maisons France Service du département destinées entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cnam et Urssaf. Le Congrès exige le maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes de Sécu et la réouverture de ceux qui ont été fermés. Le Congrès exige le maintien de la Caf, de la Cnam et de l'Urssaf avec toutes leurs activités comme caisse de plein exercice.

### **Défense des services publics et du statut de fonctionnaire**

Le Congrès constate que le ministre de la Fonction publique a refusé d'ouvrir de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics face à une inflation galopante.

Il dénonce des mesures insuffisantes et inéquitables : 1,5 % de la valeur du point d'indice alors que l'inflation est à un niveau historiquement élevé, une distribution de points uniformes applicable en 2024 qui accentue le tassement des grilles indiciaires, une prime de pouvoir d'achat dont au moins la moitié des fonctionnaires sera privée. Avec la FGF, le Congrès exige une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % depuis janvier 2000), l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires, la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts de corps.

Le Congrès exige l'abrogation de la Loi de transformation de la fonction publique. Lettres de missions, individualisation des traitements... avec le « pacte Ndiaye », véritable ballon d'essai dans l'Education Nationale, le gouvernement s'attaque au statut de la fonction publique. Le Congrès revendique le retrait de ce pacte et la défense du statut de la fonction publique.

Le congrès rappelle son attachement indéfectible au service public des examens du permis de conduire et aux statuts des IPCSR (Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière) et DPCSR (Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière). Il dénonce également les arguments fallacieux utilisés pour décrédibiliser et détricoter le service public du permis de conduire.

### **Hôpitaux**

D'une façon générale, face à la suppression de 80000 lits en 20 ans, le Congrès exige la réouverture de tous les lits, l'arrêt des fusions d'hôpitaux, l'arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités. Il exige la réouverture des 244 lits sur 777 dont la fermeture est programmée en août à l'hôpital Henri Mondor à Créteil,



ainsi que la réouverture des 80 lits fermés depuis le début de l'année par manque de personnel, le rétablissement de tous les lits fermés à cause des fusions.

Il exige l'embauche immédiate de 213 infirmières, 36 aides-soignants, du personnel administratif, ouvrier et technique pour que l'hôpital du Kremlin-Bicêtre puisse garder ses 1027 lits ouverts (actuellement seuls 718 lits le sont).

Il exige l'embauche immédiate d'infirmières et d'aides-soignants pour la psychiatrie, secteur fermé de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif.

Pour le congrès il est indispensable de maintenir la convention collective spécifique des Centres de Lutte Contre le Cancer. Le congrès exige que les postes vacants (soignants et autres) à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif soient tous pourvus et que des postes supplémentaires soient créés pour prendre en

compte le fait que la cancérologie nécessite un temps patient très important.

Le Congrès exige le recrutement du personnel nécessaire dans les EPHAD et les hôpitaux tout comme la reconnaissance de tous les soignants et personnels au travers de leurs rémunérations au-delà des mesures dites "Ségur de la santé".

Le congrès exige l'arrêt de l'obligation de passer par « parcoursup » et l'arrêt du « portfolio » qui est une validation des compétences n'assurant pas un diplôme de qualité dans les métiers du soin (infirmières, manipulateurs radio,...). Nous exigeons une formation diplômante de qualité pour nos patients.

## La Poste

Les mesures prises par les gouvernements successifs conduisent à la destruction et la disparition progressive d'un service public. La disparition du timbre rouge en est une des expressions tout comme la multiplication des fermetures de bureaux. D'autres services suivent le même chemin ce qui est le prétexte à ne plus embaucher. Le congrès revendique le remplacement de chaque agent parti de la Poste, « une tournée égale un facteur », le maintien de la distribution quotidienne du courrier sur toutes les tournées, le recrutement de conseillers formés et en nombre, le rétablissement de bureaux de Poste de plein exercice qui ne sauraient être remplacés par les antennes France Services, l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

## DDFiP Finances publiques

Le Congrès dénonce les effets ravageurs des nouvelles fermetures et délocalisations de services annoncées pour 2023, à la fois sur les conditions de travail des personnels de la DDFiP 94 et sur la qualité de l'accueil et du service public rendu aux Val-de-Marnais. Il revendique le maintien d'une alternative non numérique pour chaque démarche (ex : gérer mes biens immobiliers) auprès de tous les services de la DGFIP. De plus, il condamne l'ordonnance relative à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et alerte sur ses conséquences potentielles à partir de 2023, tant en termes de gestion des deniers publics que de « responsabilité managériale ». Enfin, attaché à la solidarité intergénérationnelle, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, le Congrès revendique le même niveau de cotisation et la prise en charge identique par l'employeur, pour les actifs et les retraités.

## Défense de l'école publique

Le Congrès revendique le recrutement en masse de tous les enseignants nécessaires pour réduire les effectifs dans les classes et pour assurer tous les remplacements dans les écoles. Le Congrès apporte son soutien au rassemblement organisé par le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp, la CGT et SUD devant la Direction Académique de Créteil mercredi 21 juin à 16h30 pour exiger l'annulation des 154 fermetures de classes et la satisfaction des ouvertures demandées par les écoles, le retrait du PACTE Ndiaye et l'augmentation des salaires.

Le Congrès s'oppose à la territorialisation de l'Ecole publique et à la mise en place de cités éducatives comme c'est le cas à Champigny, Créteil, Orly, Villeneuve-St-Georges. Il se félicite du retrait du projet de cité éducative à Villejuif imposé par la mobilisation dans l'unité des enseignants, dans laquelle FO a pris toute sa part. Les programmes, les horaires doivent rester nationaux.

Le Congrès revendique l'abrogation du bac Blanquer qui, en introduisant le contrôle continu, supprime le baccalauréat national pour le remplacer par des baccalauréats locaux. Il exige le rétablissement du bac national avec ses épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Il exige l'abrogation de la loi ORE qui organise la sélection à l'entrée à l'université et revendique le droit pour les bacheliers du Val-de-Marne de s'inscrire dans la filière et l'université de leur choix.

Le Congrès revendique le retrait de la réforme des lycées professionnels qui vise à accentuer l'exploitation directe des jeunes lycéens professionnels par les entreprises locales et remet en cause leur droit de préparer des diplômes nationaux.

### **Inclusion scolaire : respect du droit des élèves en situations de handicap à bénéficier d'une scolarisation spécialisée adaptée**

Le Congrès condamne la volonté du ministère d'aggraver les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap (acte II de l'école inclusive). Le Congrès revendique le maintien et le développement des dispositifs relevant de l'adaptation (RASED, EREA, SEGPA) ainsi que la création de tous les établissements spécialisés (ITEP, SESSAD, IME, IMPRO) et le recrutement de tous les personnels qualifiés adaptés au degré et à la nature du handicap.

Le Congrès exige que toutes les notifications MDPH (Maison départementale pour les Personnes Handicapées) demandant l'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap par des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) soient respectées. Le Congrès exige en conséquence le recrutement immédiat de tous les AESH nécessaires.

Le Congrès appuie les revendications des AESH : Non au PIAL, un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire ! Le Congrès revendique pour ces personnels AESH et AED la création de statuts de la Fonction publique et l'alignement des salaires sur les grilles de catégorie B.

L'Union Départementale FO du Val-de-Marne sera partie prenante de la conférence départementale à l'initiative du SNUDI-FO 94 pour le retrait de l'acte II de l'inclusion scolaire, pour la défense des établissements et structures spécialisés et adaptés, et la défense des droits des personnels exerçant auprès des élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap. Le Congrès invite toutes les fédérations et syndicats concernés à préparer cette initiative qui se déroulera en septembre-octobre.

### **Renforcer les syndicats FO, c'est renforcer nos revendications**

Le Congrès appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la résistance par la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le Congrès appelle à continuer de réunir et organiser les salariés, syndiqués et non-syndiqués, à discuter des revendications portées par FO et des moyens de les faire aboutir, par le rapport de force, à tous les niveaux (entreprise/administration, branches, interprofessionnel).

Il appelle à inviter largement les syndiqués aux stages de formation FO 94. Il appelle tous les syndicats et les militants FO à se mobiliser pour faire voter FO aux élections professionnelles, sans oublier pour les retraités, de participer à la vie et aux activités défendues par l'UDR FO 94.

Renforcer notre organisation, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force pour obtenir satisfaction. FO reste et restera libre et indépendante !

Adoptée à l'unanimité le 19 juin 2023.

